



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUILLET 2025

CUNTURESU DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI U 9 DI LUGLIU DI U 2025

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 9 juillet 2025 à 14h30 à l'Agence du Tourisme de la Corse ainsi qu'en format dématérialisé Teams, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère Exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Jean-Michel SAVELLI, Marc SIMONI, Attilius CECCALDI, Benoît CHAUDRON, Josette MAZZACAMI, Ludovic SUSINI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. François SORBA ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*M. Charles VOGLIMACCI à Mme Christelle COMBETTE ;
*Mme Dominique DI MENZA à M. Attilius CECCALDI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Véronique PIETRI, BATTESTINI Serena, Georges MELA, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Pierre NEGRETTI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT:

*Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTEES :

*M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
*M. le Préfet de Corse ;
*M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
*M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
*M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
*Mme la Présidente de l'Office Hydraulique de la Corse ;
*M. le Président de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

*M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
*M. Gérard PERALDI, Secrétaire Général ;
*M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
*M. Jean-Louis MORETTI, Responsable du Pôle Ingénierie-Développement ;
*Mme Marie-Paule PAOLETTI, Responsable du Pôle Promotion et Communication ;
*Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

*M. Andria GRASSI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

Au regard du nombre des membres présents et représentés, le quorum est atteint et le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Après la désignation de Mme FAGNI comme secrétaire de séance, Madame la présidente remercie les membres du conseil pour leur présence à cette séance estivale qui marquera plusieurs avancées concrètes dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'ATC définies par l'Assemblée de Corse et inscrites dans le PADDUC à savoir agir pour structurer un tourisme durable, fondé sur l'identité, réparti sur l'année et sur l'ensemble des territoires.

Mme la présidente indique que plusieurs délibérations d'intérêt majeur seront soumises au vote ce jour, notamment la mobilisation des financements européens du PO FEDER-FSE+ pour trois projets essentiels : renforcer la visibilité de la destination Corse sur des marchés cibles à fort potentiel, soutenir l'aménagement continu de l'itinéraire GT20 pour soutenir l'essor du cyclo tourisme et enfin doter l'Agence d'un site internet moderne et stratégique, véritable vitrine de notre action et de l'offre insulaire. Il s'agit là d'outils d'avenir, au service de notre politique de rééquilibrage des flux, d'attractivité raisonnée, et de rayonnement international. Des points de gouvernance interne seront également examinés tels l'avalisation des contrats d'alternance, l'ajustement du règlement de la commande publique, les modalités de remboursement des frais de mission... Ces sujets, bien que très opérationnels, sont structurants pour assurer le bon fonctionnement de l'agence et répondre aux exigences de rigueur, d'adaptabilité et de transparence. À travers ces divers sujets, une ambition claire est poursuivie : doter la Corse d'une politique touristique à la fois efficace, équitable et tournée vers les enjeux de demain.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 10 AVRIL 2025.

Mme la présidente soumet pour approbation le procès-verbal du précédent conseil d'administration en date du 10 avril 2025 qui en l'absence d'observations est adopté à l'unanimité.

A l'issue de ce vote, Mme la présidente, ainsi qu'elle l'a indiqué en début de séance, rappelle que l'ATC souhaite solliciter dans le cadre du PO FEDER-FSE 21-27 le co-financement de trois projets indiqués ci-dessous.

2) FONDS FEDER FSE + 21-27 : FINANCEMENT DE LA PROMOTION DE LA DESTINATION CORSE.

Mme la présidente indique que le premier de ces projets concerne le financement de la promotion touristique de la Corse établie par l'Assemblée de Corse dans le cadre du PADDUC qui nécessite un financement pérenne et significatif du budget de promotion de notre destination.

L'une des priorités du PO FEDER- FSE Corse 2012-2027 dans le cadre de son objectif spécifique RSO4.6 est de « renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique ». Cet objectif qui correspond totalement à la stratégie mise en œuvre dans le cadre du PADDUC, permet de solliciter un co-financement de fonds européens destinés à la promotion de la destination Corse.

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser l'ATC à solliciter le financement de cette mesure d'un montant total de 7 000 000 €.

Ce co-financement sera destiné à favoriser l'étalement temporel et territorial de la fréquentation ; inciter à la préservation des ressources naturelles de notre territoire ; renforcer et accroître la notoriété de la destination comme une destination écotouristique sur les marchés identifiés comme porteurs (notamment ceux de l'Europe du nord) tout en attirant de nouveaux segments de clientèle ; conforter un positionnement responsable de la destination en adéquation avec l'évolution des attentes et des besoins et enfin accroître la visibilité de la destination et véhiculer des messages distinctifs (la Corse est candidate au label Green Destination) dans le contexte de concurrence nationale et internationale croissante.

M. PERALDI insiste sur la nécessité de ce financement pour l'Agence ; stratégiquement important dans la mesure où le budget de l'ATC demeure lié à celui de la CdC, ainsi que sur son utilité afin de stabiliser pour les trois années à venir un minimum de financements pour la promotion de notre destination de manière que les efforts entrepris soient sécurisés et les objectifs fixés atteints.

Les membres du conseil, hormis Mme COMBETTE et M. SAVELLI qui s'abstiennent, autorisent l'ATC à solliciter le financement de cette mesure pour un montant total de 7 000 000 € dans le cadre du FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 et habilitent la présidente de l'ATC à signer l'ensemble des documents techniques et budgétaires qui seront exigés pour le dépôt, le suivi et la gestion de cette opération.

3) FONDS FEDER FSE + 21-27 : FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DES AIRES D'ARRETS DE L'ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE GT 20.

Mme la présidente indique ensuite que la deuxième demande concerne le financement pour l'aménagement des aires d'arrêts de l'itinéraire cyclo touristique GT 20 dont le tracé, élaboré par l'ATC, concilie l'emprunt de routes peu fréquentées sur une grande partie du linéaire et la découverte de sites majeurs du littoral et de l'espace montagnard tout en dirigeant des flux de clientèles vers des espaces moins fréquentés.

Le PO FEDER- FSE Corse 2021-2027, dans le cadre de son objectif spécifique RSO4.6 souhaite « *Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique* ». Il propose de soutenir des « *dispositifs de soutien au développement d'itinérances douces* ». C'est dans ce cadre que l'ATC souhaite solliciter un financement à des fins de réalisation d'aménagement d'aires d'arrêt pour équiper l'itinéraire cyclo touristique GT20 qu'elle développe depuis 2021.

Mme la présidente demande à M. MORETTI d'apporter des précisions supplémentaires quant à ce projet.

Celui-ci indique qu'après avoir équipé la GT20 d'une signalétique directionnelle et informative en coordination avec le service des routes de la Collectivité de Corse, l'ATC souhaite maintenant pouvoir aménager des aires d'arrêt proposant des services en fonction de leur localisation (point d'eau, stationnements sécurisés, tables d'orientation, stations de recharge pour VAE raccordées au réseau électrique ou autonomes quand cela est possible ...). La création de ces aires d'arrêt a nécessité une phase d'étude préalable qui s'est achevée en février 2025. L'objectif est d'aménager 20 aires d'arrêts publiques principales et une dizaine d'aires secondaires. La création de ces aires d'arrêts se fera sur l'emprise publique. Ces aires d'arrêt seront situées hors zones urbanisées ou en zones urbanisées. Dans le premier cas elles constitueront des points d'accès à la GT20 permettant d'effectuer des parties de l'itinéraire, elles nécessiteront donc la présence d'un parking pour les véhicules.

Les aires seront réparties de façon homogène et, selon la fréquentation estimée et la situation géographique, l'aire sera plus ou moins grande et comportera plus ou moins d'équipements. Les aires d'arrêt, adressées à tous types de vélos, seront situées sur l'itinéraire ou, à défaut, à proximité immédiate de celui-ci et s'adresseront à tous les publics susceptibles d'effectuer l'itinéraire GT20 en partie ou en totalité.

On distinguera deux types d'aires en fonction des caractéristiques de l'itinéraire :

- Les aires principales qui sont les mieux pourvues en équipements : information, repos, point de recharge VAE, mobilier de stationnement, possibilité de ravitaillement, complétées par des services proposés par des prestataires privés, éventuellement un sanitaire,
- Les aires secondaires équipées de supports d'information, d'espaces de repos, point de recharge VAE, mobilier de stationnement, point d'eau.

Dans tous les cas, une aire présentera des espaces ombragés et abrités et ses modalités d'entretien seront définies préalablement. L'investissement global est estimé à la somme de 1,5 million d'euros en incluant le coût de la maîtrise d'œuvre nécessaire à la conduite de l'opération.

L'étude qui a été conduite a permis de définir un maillage pour équiper de manière cohérente l'ensemble de l'itinéraire, des principes d'aménagement communs mais déclinables à l'ensemble des sites en termes de fonctionnalités et d'intégration, ainsi que des caractéristiques techniques d'un type de matériel permettant d'équiper les sites pour fournir de l'électricité à partir de l'énergie solaire.

Mme COMBETTE tout en déclarant approuver la mobilisation de ces fonds FEDER souhaite réitérer ses propos déjà prononcés lors de réunions précédentes au sujet du tracé de la GT20. Celui-ci traverse la Corse par son arête centrale tout en passant également par le Cap Corse et la Balagne mais elle regrette que les autres territoires ne puissent parvenir à s'y raccrocher malgré les nombreuses demandes effectuées auprès des services de l'ATC. Eu égard à la politique de développement du cyclotourisme et des pistes cyclables mise en place par la CAPA aussi bien pour les visiteurs que pour les usagers locaux, elle déplore d'autant plus fortement que cela n'ait pu se concrétiser. Même si elle salue l'initiative d'équiper et sécuriser cette traversée elle précise qu'elle s'abstiendra lors du vote.

M. MORETTI lui répond qu'il faut considérer la GT20 comme une colonne vertébrale à partir de laquelle peuvent s'étendre ensuite d'autres possibilités. Il cite l'exemple de la Sicile qui a mis en place un schéma similaire conçu pour traverser la Sicile

d'ouest en est par l'intérieur. Une fois que ce premier itinéraire a été stabilisé, des parcours perpendiculaires ont été créés du nord au sud. Il est donc tout à fait possible pour la GT20 en Corse d'imaginer des développements futurs afin de croiser la Corse dans l'autre sens.

M. SAVELLI, qui n'est pas intervenu lors de l'examen du rapport précédent souhaite poser une question globale quant à l'utilisation des fonds FEDER FSE indiqués dans les trois rapports présentés : quel sera l'étalement des 7 millions prévus pour le financement de la promotion de la destination ? Il estime en outre que le fonds FEDER est avant tout constitué pour ce qui dépend des domaines de l'investissement et du structurant. Ce n'est selon lui par le cas de la promotion. A propos de la GT20 pour laquelle il estime que même si l'on peut envisager que la sécurisation de cette traversée est du ressort du structurant il considère tout autant que cela ne l'est pas véritablement, tout comme la rénovation du site web.

En réponse à M. SAVELLI, Mme la présidente considère bien au contraire que les trois projets présentés rentrent parfaitement dans le cadre du structurant puisque chaque euro qui sera investi générera de nombreux effets bénéfiques. C'est pourquoi solliciter des financements au bénéfice de la Corse relève du politiquement structurant. Comment en effet ne pas considérer que l'aide apportée aux territoires et intercommunalités qui permet de mieux accueillir les visiteurs ou bien celle visant à améliorer le tracé de la GT 20 ne relève pas de ce domaine.

M. PETRUCCI précise à M. SAVELLI que les autres régions utilisent également les fonds FEDER pour le financement de leur promotion et que priver la Corse de cette possibilité serait très dommageable eu égard aux faibles moyens qui sont les nôtres pour la promotion de notre destination.

Les membres du conseil, hormis Mme COMBETTE et M. SAVELLI qui s'abstiennent, autorisent l'ATC à solliciter cette mesure pour un financement d'un montant total de 1 500 000 € dans le cadre du PO FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 et habilitent la présidente de l'ATC à signer l'ensemble des documents techniques et budgétaires qui seront exigés pour le dépôt, le suivi et la gestion de cette opération.

4) FONDS FEDER FSE + 21-27 : FINANCEMENT DU NOUVEAU SITE ATC

Toujours dans le cadre du FEDER- FSE Corse 2012-2027 et de son objectif spécifique RSO4.6 « Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique », Mme la présidente fait part du souhait de l'ATC qui, dans le cadre de sa transformation digitale engage la refonte complète de son site grand public, de demander un financement destiné à la création de son nouveau site grand public afin de mieux mettre en avant l'attractivité de la destination à travers une plateforme moderne, évolutive, inspirante et pensée pour tous les supports.

Mme la présidente donne la parole à Mme PAOLETTI pour la présentation de ce rapport.

Cette dernière indique que le site actuel, créé en 2004, n'est clairement plus dimensionné face aux enjeux actuels et se révèle en partie inopérant. En raison de la transformation digitale initiée par l'Agence est apparue l'impérieuse nécessité de procéder à un renouvellement de cet outil qui constitue le premier contact avec nos visiteurs En

effet, l'ensemble des actions de communication sur les différents marchés qui renvoient vers le centre névralgique qu'est le site internet doit permettre notamment, grâce à des techniques de référencement, de capter des données clients.

Il s'agit là d'un outil structurant au service de la stratégie de l'Agence offrant une visibilité à l'ensemble des professionnels du tourisme et de l'offre corse avec une expérience d'utilisateur simplifiée afin que chaque profil de client, quelle que soit sa nationalité ou son comportement de consommation puisse trouver les réponses à ses questions.

Le site sera interconnecté avec le Système d'Information Touristique régional (SITTCO) et intégrera la base data développée par l'ATC, afin de renforcer la collecte, l'analyse et l'exploitation des données dans une logique de ciblage et de performance marketing. Il y aura ainsi une mutualisation entre l'ATC et l'ensemble des territoires dans une démarche de coconstruction qui permettra aux territoires et aux offices de tourisme de donner une visibilité optimale très personnalisée.

La plateforme visera à inspirer, informer et fidéliser les visiteurs grâce à des contenus éditoriaux riches et des fonctionnalités spécifiques afin de pouvoir accompagner les visiteurs à chaque étape de son parcours. Ce projet s'inscrit dans une dynamique globale de valorisation des territoires, de connaissance des clientèles et de montée en puissance des outils numériques de l'Agence. Le démarrage est prévu pour octobre 2025 avec une mise en ligne opérationnelle attendue pour mai 2026.

A l'issue de l'exposé de Mme PAOLETTI, M. SAVELLI souhaite intervenir dans le but de préciser ses propos antérieurs de manière qu'ils ne soient mal interprétés. Selon lui la Corse a aujourd'hui avant tout besoin de développer d'autres projets plus essentiels et stratégiques que ceux évoqués aujourd'hui. Même s'il ne nie pas le besoin de refonte du site de l'ATC il juge déséquilibré le montant de l'aide qui lui est consacré au regard du nombre non négligeable d'infrastructures nécessitant une rénovation.

Il indique qu'il s'abstiendra donc de manière globale quant à l'adoption des trois rapports présentés relatifs aux fonds FEDER.

Mme la présidente indique que sa mission l'oblige à rechercher et mettre à profit le plus grand nombre de financements possibles et nécessaires à la mise en œuvre de la politique touristique qui a été décidée et reste convaincue que ces trois projets s'inscrivent parfaitement en ce sens.

Après avoir remercié Mme PAOLETTI pour sa présentation, Mme COMBETTE précise qu'elle ne conteste pas le bien fondé de l'utilisation des fonds FEDER pour la refonte du site internet de l'Agence. Elle rappelle qu'elle a elle-même toujours souligné combien l'ATC ne disposait pas de suffisamment de budget octroyé par la CdC et combien il est difficile de promouvoir une destination avec le budget restreint octroyé. Elle souhaite en revanche revenir et émettre une réserve sur l'interconnexion au Système d'Information Touristique Régional pour souhaiter que les données collectées auprès des offices de tourisme le soient uniquement en vue d'une vision et d'un traitement macro et non pas dans l'intention de s'orienter vers de la commercialisation et empiéter ainsi sur la mission des OT.

A l'instar de M. SAVELLI, Mme COMBETTE indique qu'elle s'abstiendra également quant à l'adoption de ce rapport.

M. PERALDI précise qu'il n'est nullement dans l'intention de l'Agence d'empêter sur les missions des OT et rappelle le rôle de coordination qu'a l'Agence.

Mme PAOLETTI précise que si le SITTCO donne une visibilité à l'ensemble des offres, il s'agit là uniquement d'un rôle d'intermédiaire pour la commercialisation qui ne peut se faire que sur le site des opérateurs.

En réponse, M. PETRUCCI objecte que seul l'OIT d'Ajaccio fait état de cette ambiguïté.

M. PETRUCCI rappelle également qu'après la tenue d'une réunion organisée il y a deux ans avec l'OIT d'Ajaccio il a été acté que ne seraient pas mis en ligne les offres des professionnels relevant du ressort de l'office mais simplement un lien dirigeant sur le site de l'OIT. Et cela à la demande de l'OIT, même si, selon lui, cela fait perdre beaucoup de visibilité.

M. SIMONI mentionne le fait que dans le cadre de l'Observatoire, il est nécessaire d'obtenir les données des territoires afin de pouvoir opérer une observation régionale la plus fine et la plus fiable possible.

Mme la présidente rappelle à Mme COMBETTE qu'elle a répondu à un courrier que celle-ci lui a adressé et dans lequel elle lui faisait part de ses préoccupations à propos des actions menées par l'ATC qui le seraient sans réelle articulation avec les offices de tourisme. Elle énonce les termes de la réponse fournies à Mme COMBETTE qui précisait que les opérations auxquelles il était fait référence ne constituaient en aucun cas des dysfonctionnements et qu'elles avaient été réalisées en étroite collaboration avec les OT des territoires concernés qui les ont soutenus financièrement et ont participé à leur organisation avec des résultats probants salués par les interlocuteurs publics et privés.

M. CECCALDI intervient pour souligner qu'il a prévu de rencontrer Mme la présidente de l'OIT d'Ajaccio dans le but de clarifier ce point de désaccord afin de le régler.

Mme COMBETTE, même si à l'instar de M. CECCALDI ne souhaite pas aller plus avant sur ce désaccord ce jour fait part à nouveau de la nécessité d'organiser une rencontre afin de permettre une collaboration en bonne intelligence aussi bien avec les autres OT qu'avec l'ATC.

Les membres du conseil, hormis Mme COMBETTE et M. SAVELLI qui s'abstiennent, autorisent l'ATC à demander le financement de cet investissement pour un montant total de 250 000 € dans le cadre du FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 et habilitent sa présidente à signer l'ensemble des documents techniques et budgétaires qui seront exigés pour le dépôt, le suivi et la gestion du projet.

5) CONTRATS D'ALTERNANCE 2025-2026.

Mme la présidente rappelle le partenariat liant l'ATC au Centre de Formation des Apprentis Universitaires en Région Corse qui propose depuis plusieurs années des contrats à durée limitée dans le cadre de l'alternance.

Cette action, initiée depuis 2013, a permis l'accueil de 39 étudiants en contrat d'apprentissage. Ces étudiants ont eu pour mission la réalisation d'enquêtes qualitatives

et quantitatives, l'accompagnement des chargés de missions en promotion, mais aussi la gestion de la base de données et la participation à des travaux relevant de l'Administration générale.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à M. FILIPPI qui fait part du souhait de recrutement de 4 étudiants envisagé à compter de la rentrée universitaire 2025, portant ainsi à 5 le nombre d'alternants à l'ATC pour la période 2025-2026. En effet, 1 étudiant recruté en 2025 en contrat d'alternance poursuivra son contrat en 2026 dans le cadre d'un BUT technique de commercialisation au sein du pôle promotion-communication.

Les profils de poste recherchés sont en cours de finalisation et les étudiants seront issus des filières en lien avec les thématiques abordées au sein de l'Agence (statistiques /analyse des données, promotion du tourisme, communication et développement).

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle nécessaire au financement de ces 3 nouveaux contrats en alternance s'élève à 67 900 € avec une prise en charge de 24 000€ au titre des aides relatives aux contrats d'alternance.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent la présidente à avaliser ces quatre contrats d'alternance.

6) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE L'ATC.

Mme la présidente laisse la parole à M. PERALDI pour la présentation de ce rapport.

Ce dernier rappelle la délibération du conseil d'administration de l'ATC en date du 30 juin 2010 adoptant un règlement interne de la commande publique, assorti d'un tableau des procédures. Ce guide a fait l'objet de plusieurs actualisations successives, les 3 juin 2016, 1er mars 2018, et plus récemment le 11 décembre 2023, afin de tenir compte des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles.

Dans une logique d'amélioration, il est proposé une nouvelle actualisation de ce règlement dans l'objectif de favoriser une exécution plus rapide des dépenses de faible montant, (inférieures à 4 000 € HT) et une précision pour les achats compris entre 4 000 et moins de 40 000 € HT.

Pour ce qui concerne les dépenses d'un montant inférieur à 4 000 € HT, il est proposé que ces achats puissent être réalisés avec une formalisation préalable de mise en concurrence mieux adaptée au besoin. Cette mise en concurrence pourra être faite en comparant les prix sur internet ou sur catalogues ce qui permettra la traçabilité de la meilleure offre retenue. Ce dispositif permettra ainsi de réduire la charge administrative pour ces achats et d'en accélérer la finalisation.

M. PERALDI indique que pour la mise en œuvre des procédures applicables aux achats compris entre 4 000 € HT et 39 999,99 € HT et sur les délais d'anticipation pour la mise en œuvre des achats publics, des mises à jour ciblées, participent à l'objectif général d'efficacité, de sécurité juridique et de rationalisation de l'achat public au sein de l'Agence du Tourisme de la Corse. Cela permettra une meilleure adaptation aux réalités de terrain tout en respectant les exigences de la commande publique.

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent le nouveau règlement de la commande publique de l'ATC.

7) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION DES PERSONNES EXTERIEURES A L'ATC.

Mme la présidente donne la parole à M. J-Guillaume FILIPPI.

L'Agence du Tourisme de la Corse souhaite pouvoir rembourser les frais de mission (frais de transport, de repas et d'hébergement) engagés par les personnes extérieures à notre organisme participant à certaines opérations liées à la promotion ou à des missions ponctuelles.

Ces frais seront remboursés aux frais réels sur présentation de justificatifs selon les conditions précisées dans une lettre de mission rédigée et notifiée précisant le montant pris en charge par l'ATC.

Conformément aux dispositions de l'annexe du décret n°2022-505 du 23 mars 2022, (rubrique dédiée aux dépenses de personnel), il est nécessaire qu'une délibération du conseil d'administration soit adoptée. Cette délibération permettra la mise en œuvre des remboursements sur la base des frais réels.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

A l'issue de l'adoption du dernier rapport devant faire l'objet d'une délibération M. MORETTI effectue un point d'information sur les individualisations du dernier Bureau de l'ATC en date du 23 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente remercie à nouveau l'ensemble des administrateurs pour leur présence et lève la séance à 15h30.

La secrétaire de séance



Muriel FAGNI

La Présidente


Angèle BASTIANI